

Renforcer la concertation transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire

Commission Transports - Aménagement du territoire - Entraide en cas de catastrophe

Séance plénière du 27.06.2022

En 2001, la Conférence du Rhin supérieur a élaboré le « cadre d'orientation pour l'aménagement du territoire » (ROR), un concept commun de concertation et de coordination des autorités chargées de l'aménagement du territoire dans la région du Rhin supérieur. En raison de son âge relatif, le ROR sera actualisé dans le cadre d'un « projet de territoire du Rhin supérieur ».

Le Conseil Rhénan soutient l'élaboration d'un « projet de territoire du Rhin Supérieur » et suggère d'y intégrer les thèmes de la conception thermique, de la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments et de leur adaptation aux changements climatiques. De manière générale, il convient d'intensifier la coopération entre les autorités de planification, ce qui nécessite également la formation mutuelle sur les instruments et les stratégies de planification de l'autre côté de la frontière.

Texte intégral de la résolution

- [Résolution | Renforcer la concertation transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire \(06/2022\) \(555.1 Ko\)](#)

Prises de position sur cette résolution

- [Prise de position | Gouvernement du Bade-Wurtemberg \(06/2022\) \(247.2 Ko\)](#)
- [Prise de position | Région Grand Est \(06/2022\) \(241.0 Ko\)](#)
- [Prise de position | Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest \(06/2022\) \(148.6 Ko\)](#)
- [Prise de position | Collectivité européenne d'Alsace \(2022\) \(460.4 Ko\)](#)

Voir aussi

[Résolution | 09.12.2013 | Déclaration d'intention pour promouvoir l'information réciproque et la](#)

[coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire du Rhin supérieur](#)